**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

COVID-19 : Reprise de la vie sociale des personnes de 65 ans et plus

Le confinement recommandé aux personnes de 65 ans et plus a permis de limiter les complications dues au coronavirus mais a aussi très souvent atteint leur moral et leurs possibilités d'action. Il est essentiel que cette catégorie de la population puisse désormais reprendre une vie sociale selon son choix. Le Conseil d'Etat souhaite donc les inciter à renouer avec ses activités tout en appelant à son sens des responsabilités. Des recommandations du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) sont disponibles sur le site www.vd.ch/coronavirus-65plus pour respecter les mesures de protection sanitaires nécessaires.

Dans la phase aigüe de la pandémie de coronavirus, les personnes vulnérables, dont les personnes de 65 ans et plus, ont été appelées à rester à la maison pour se protéger. Ce confinement a eu un impact important sur leur vie sociale. Selon une étude de la Haute école de travail social de Fribourg sur la situation des 65 ans et plus au cœur de la crise du COVID-19, dont la diffusion est soutenue par le DSAS, plus d'un tiers des personnes de
65 ans et plus en Suisse romande ressentent un sentiment de solitude. En outre, environ 41% indiquent que la pandémie de coronavirus affecte négativement leur moral.
« Il est nécessaire que les personnes de 65 ans et plus retrouvent une vie sociale qui corresponde à leur choix. La situation sanitaire actuelle ainsi que le déconfinement progressif justifient ce pas important, tout en comptant sur le sens des responsabilités des personnes concernées », affirme Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). « Je souhaite souligner que cette tranche d'âge ne peut pas être associée uniquement à l'image de la vulnérabilité et de la fragilité. Le confinement a protégé les plus fragiles d'entre eux, mais désormais, ils doivent pouvoir reprendre leurs activités ».

Recommandations de précaution aux personnes de 65 ans et plus

Alors que de nombreuses questions pratiques sont adressées au DSAS pour savoir s'il existe des recommandations spécifiques pour les personnes de plus de 65 ans, le

Conseil d'Etat recommande les mesures de protection suivantes pour la reprise de leurs activités:

- Respecter rigoureusement et dans toute la mesure du possible les distances physiques de 2 mètres entre chaque individu.
- A défaut, porter un masque en appliquant les bonnes pratiques de manipulation et d'usage.
- Se laver régulièrement et soigneusement les mains. Une hygiène stricte des mains est appliquée avant et après un contact physique. Pendant les déplacements, faire usage d'une solution hydro-alcoolique.

En coordination avec l'Office fédéral de la santé publique, le DSAS donne des réponses concrètes aux questions les plus fréquemment posées, dans les domaines suivants :

- Liens familiaux et sociaux
- Vie quotidienne
- Loisirs
- Tâches ménagères
- Port du masque

Redéploiement des activités associatives en faveur des personnes âgées

Après la mise sur pied de la Centrale des solidarités au début du mois d'avril dans le but d'apporter de l'aide à la vie quotidienne pour les personnes isolées, il apparaît aujourd'hui essentiel au Conseil d'Etat de favoriser la vie sociale d'une frange importante de la population, en particulier pour les personnes seules.
Ainsi, le DSAS a invité ses partenaires à relancer leurs activités, tout en mettant en place des plans de protection selon les recommandations de l'HPCi (Hygiène, prévention et contrôle de l'infection). Quelques exemples d'activités qui seront progressivement proposées :

- Pro Senectute : une quarantaine d'activités telles que les tables d'hôtes, rendez-vous récréatif, visites à domicile, balades accompagnées, consultations sociales, animations communautaires au sein des quartiers ou des logements protégés.
- AVIVO : soutien pour remplir sa déclaration d'impôt, activités sociales et culturelles.
- Le mouvement des ainés : activités liées au sport et au bien-être, aux loisirs, à la formation, aux excursions.
- Connaissance 3 : une série de formations et conférences permettant aux 65 ans et plus de rester informés, actifs et engagés.
- Unisanté : des capsules vidéo, accessibles gratuitement, pour favoriser l'activité physique et donner des conseils sur l'alimentation ; une offre d'activités afin de promouvoir la santé et le bien-être des personnes âgées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 mai 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, medias.sgdsas(at)vd.ch
DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale
DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, Direction générale de la santé

LIEN(S)

www.vd.ch/coronavirus-65plus